

Thomas **SOULARD**  
Amandine de **FOURNOUX**  
Alexandra **MICHEL**  
Huissiers de Justice Associés  
sdf@huissier-justice.fr  
2, rue Amiral Roussin - 21000 DIJON  
Tél.: 03 80 30 33 23  
Fax: 03 80 58 94 64

## ***PROCES VERBAL DE CONSTAT***

L'an deux mille treize  
Le QUATRE DECEMBRE

**A la requête de :**

**CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE DIJON, Direction des Domaines**, dont le siège est 1 boulevard Jeanne d'Arc à 21000 DIJON, agissant poursuites et diligences de Monsieur Hervé CHARBIT, Directeur des Domaines.

Je soussigné **Thomas SOULARD**, Huissier de Justice associé de la **SELARL SOULARD de FOURNOUX MICHEL**, titulaire d'un office d'huissier de justice à la résidence de DIJON, 2 rue Amiral Roussin,

*Préalablement il m'a été exposé par la requérante qu'elle est propriétaire de différentes parcelles de terrain situés sur le territoire de la commune de DIJON, 24 rue du Docteur Calmette.*

*Que sur ces parcelles se trouveraient érigés des immeubles.*

*Que ces immeubles seraient à destination d'habitations mais ne seraient pas occupés à ce jour.*



*Que je suis requis à l'effet de procéder à toutes constatations utiles relatives à la disposition et à la destination des lieux.*

Déférant à cette réquisition, je me suis transporté sur le territoire de la commune de **DIJON**, rue **Docteur Calmette**, plus précisément sur des parcelles cadastrées section **DT 394, DT 192 – DT 193 – DT 194 – DT 195 – DT 196**, où étant j'ai procédé aux constatations suivantes :

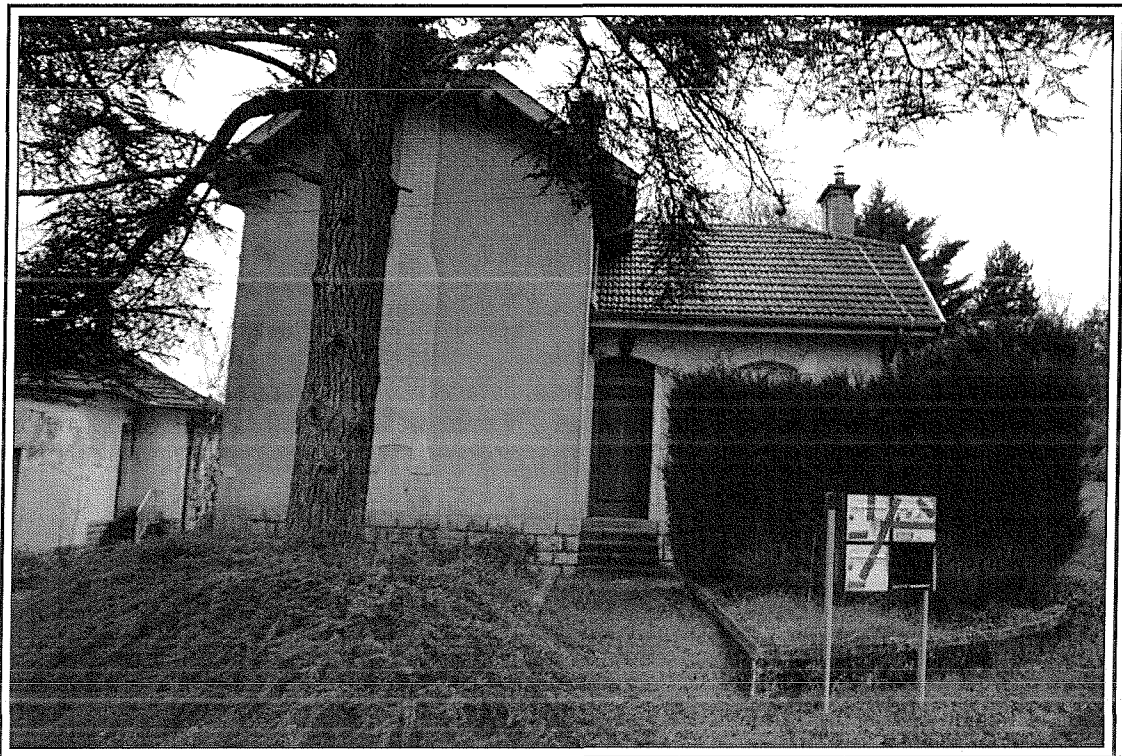


## PARCELLE DT 394

### BATIMENT DANS L'AXE DU PORTAIL D'ENTREE :

Il s'agit d'une maison qui comporte deux niveaux, différentes pièces.

Il y a au rez de chaussée une salle de bain, une cuisine, un cabinet de toilette et à l'étage différentes pièces manifestement à l'usage de chambres, un autre cabinet de toilette.



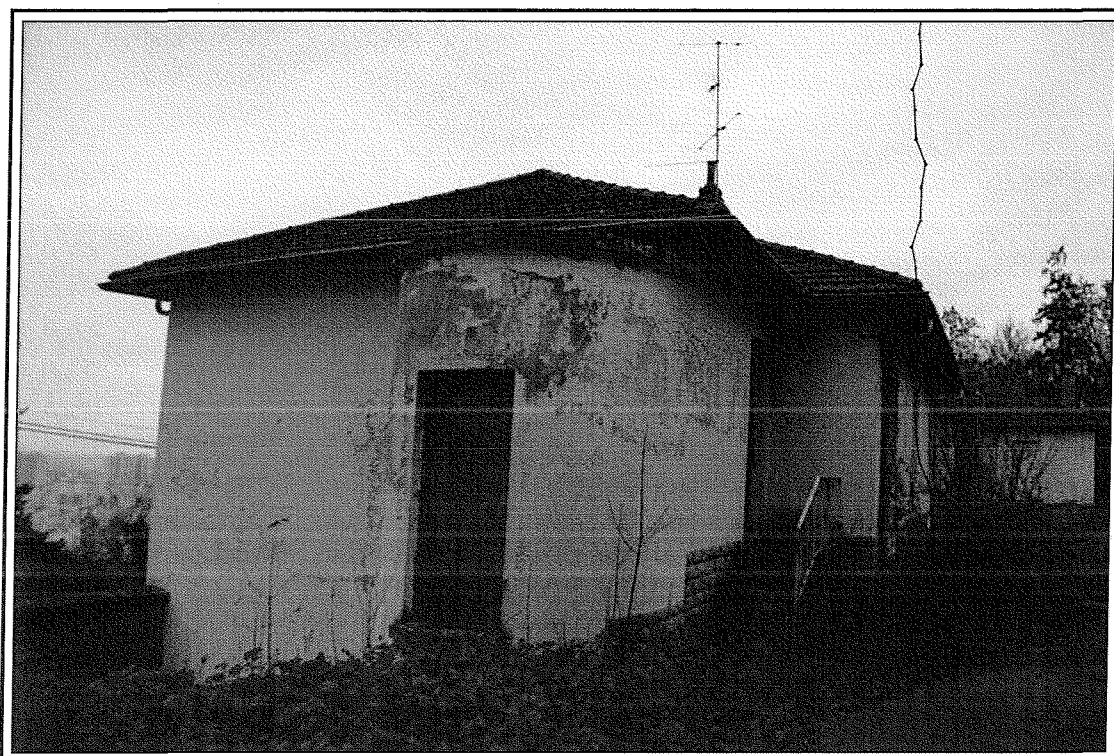
**PREMIER BATIMENT SITUE EN BORDURE DE LA RUE DU DOCTEUR CALMETTE :**

Il s'agit d'une maison.

A l'intérieur différentes pièces sont aménagées.

Je constate la présence d'un cabinet de toilette.

Dans d'autres pièces où il y a des lavabos je constate la présence de sommiers.





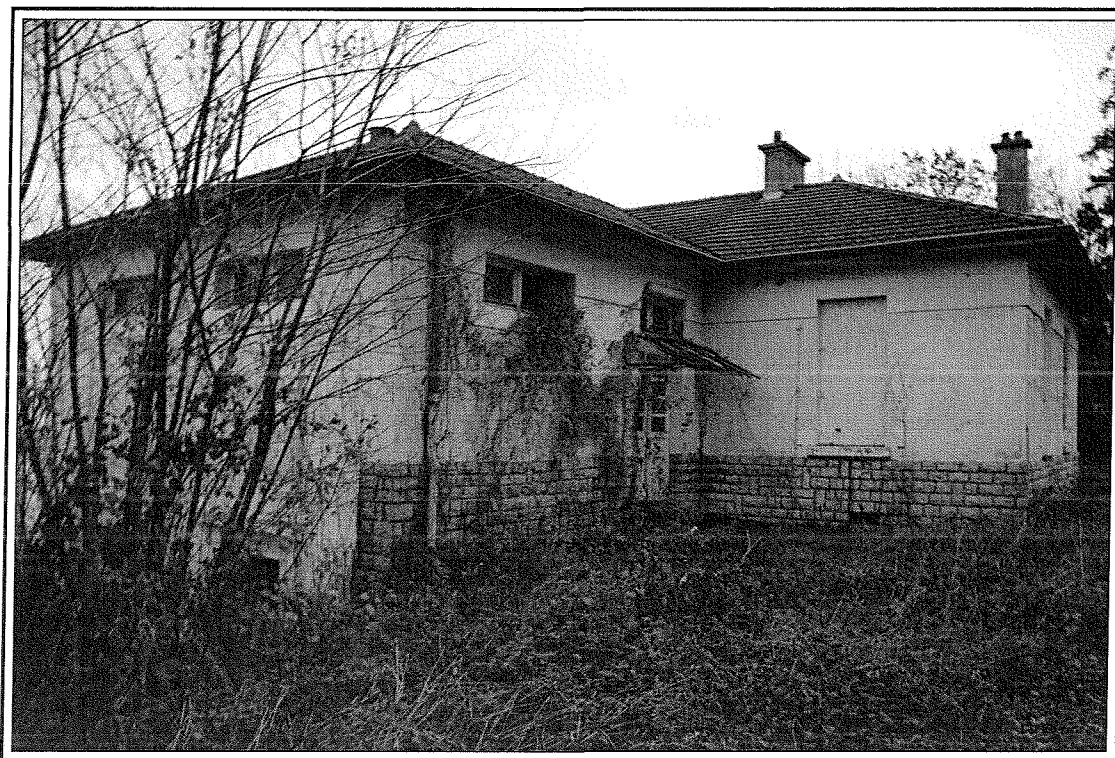
**DEUXIEME BATIMENT EN BORDURE DE LA RUE DU DOCTEUR CALMETTE :**

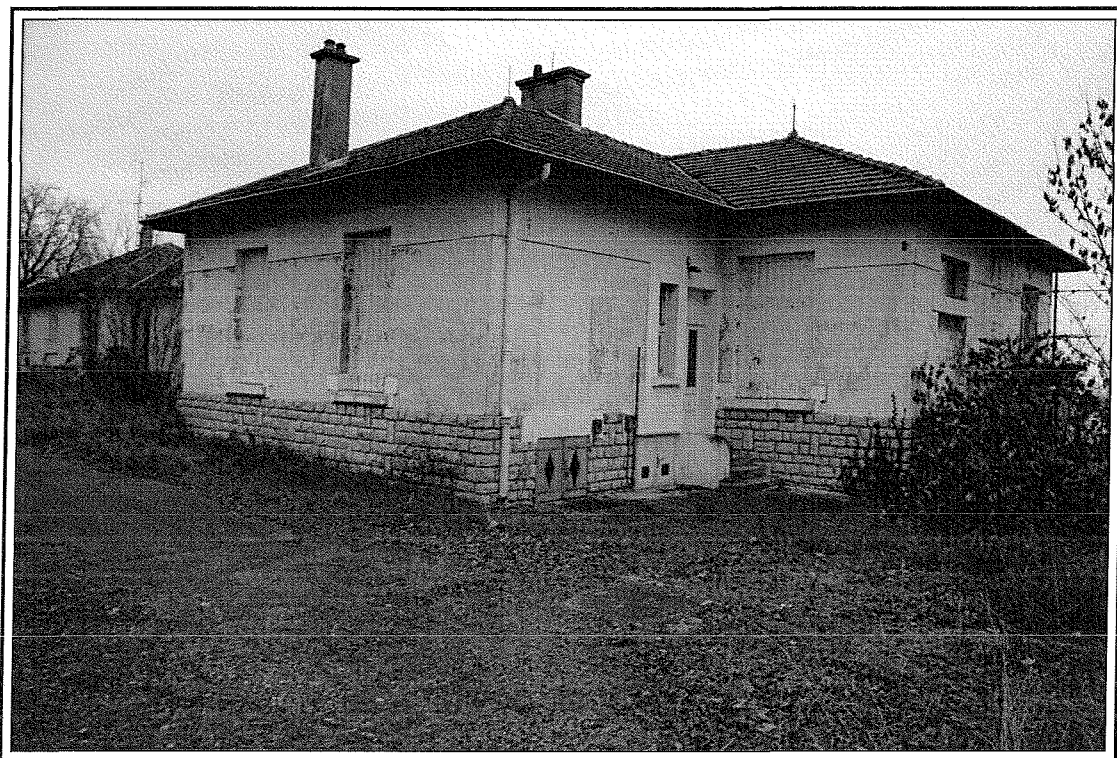
Il s'agit d'une maison.

L'intérieur est divisé en plusieurs pièces.

Il y a une ancienne cuisine avec un évier, un cabinet de toilette.

Je constate également la présence de dispositifs de chauffage.





## PARCELLE DT 192

Il s'agit d'une édification comportant un pan de toiture, aménagée en garage.

On y accède par une porte basculante permettant le passage des véhicules.



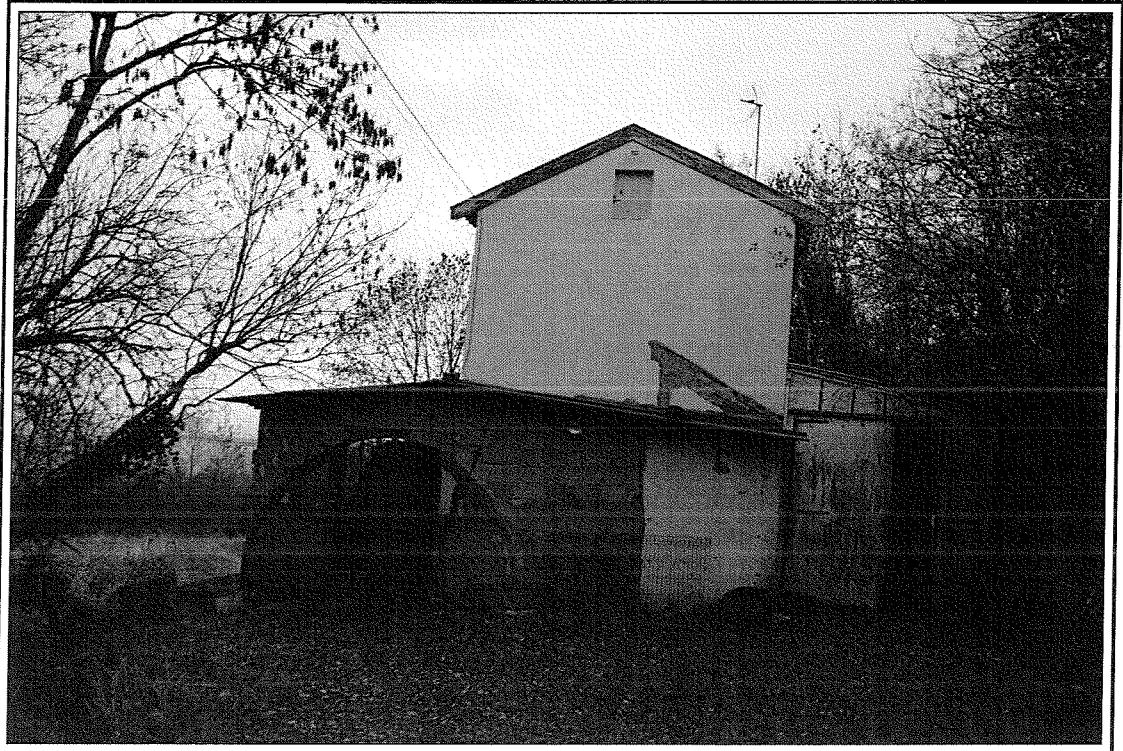


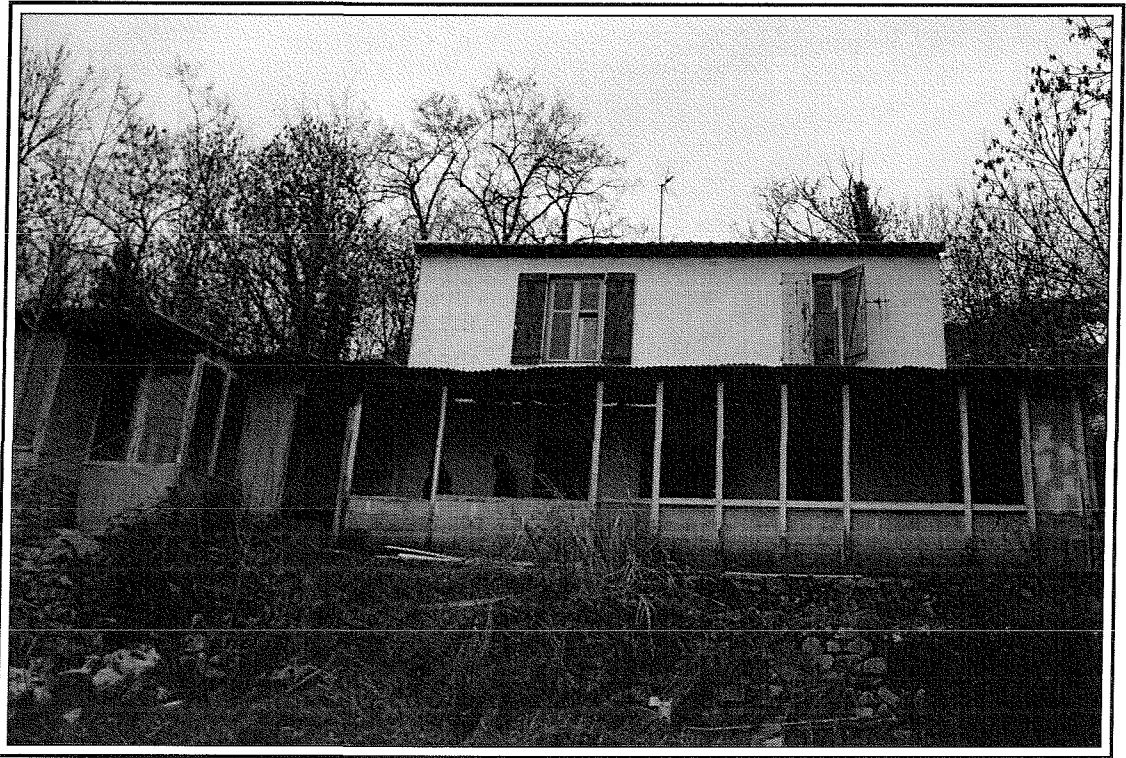
## PARCELLE DT 193

Il s'agit d'une maison

A l'intérieur il y a différentes pièces.

Il y a notamment une salle d'eau.



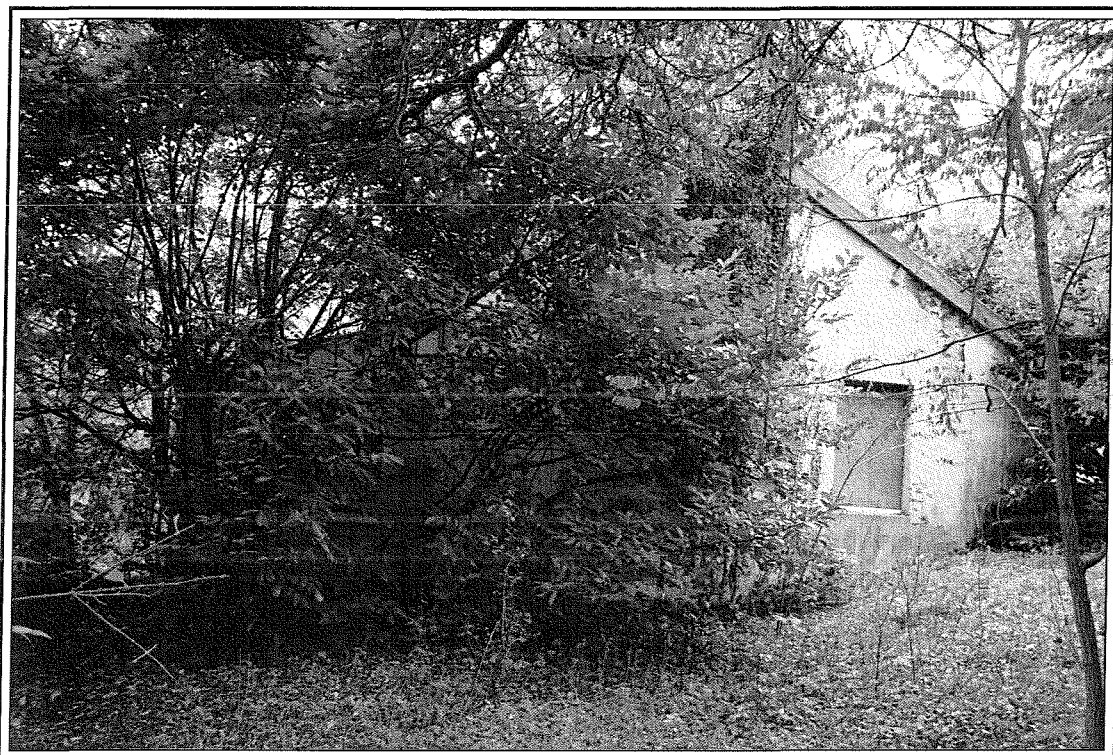


## PARCELLE DT 194

Il s'agit d'une maison.

Les portes d'accès à cette maison sont condamnées.

Je constate la présence de dispositifs électriques.



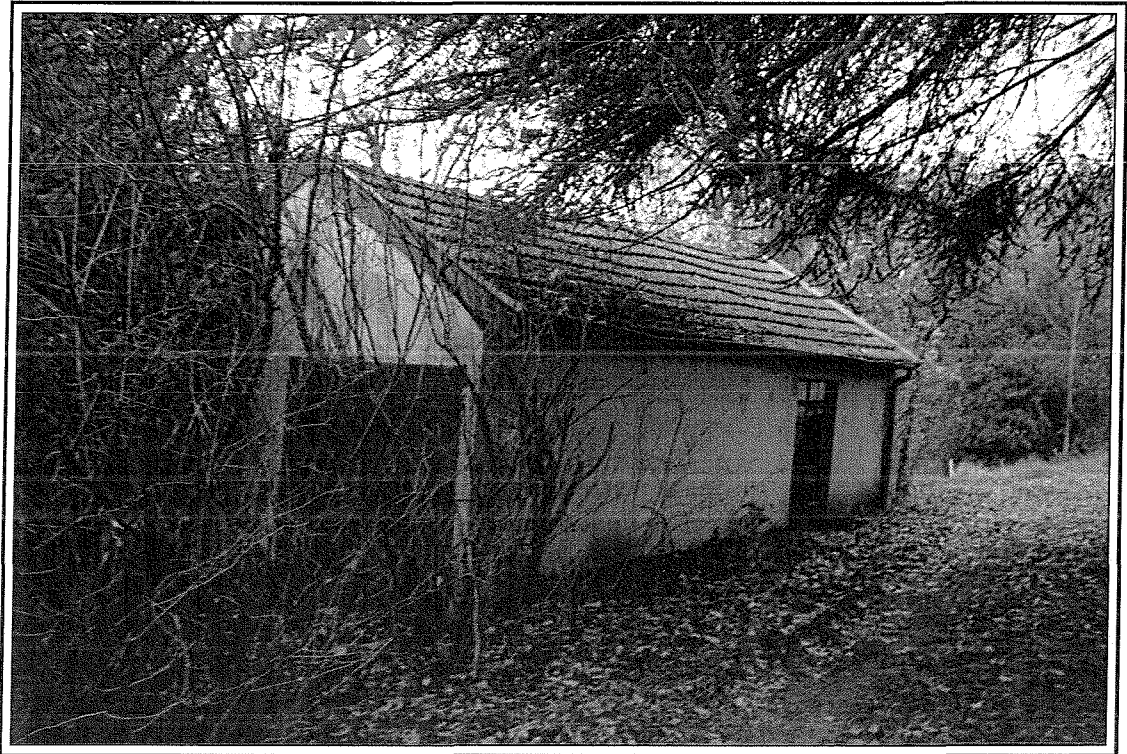


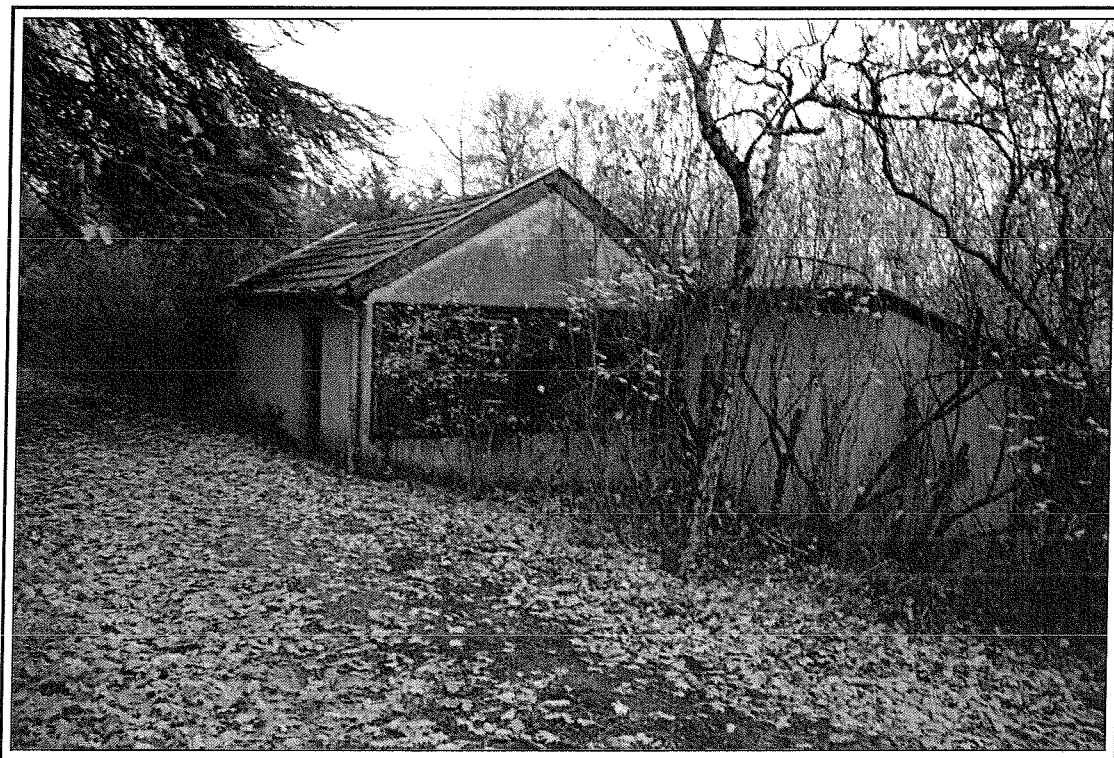
## PARCELLE DT 195

Il s'agit d'un bâtiment recouvert par deux pans de toiture.

Il y a un luminaire, des dispositifs électriques.

Il y a un appentis recouvert également d'un pan de toiture.





## PARCELLE DT 196

Il s'agit d'un petit bâtiment recouvert d'un pan de toiture.

Dans le prolongement se trouve une ossature de charpente.





De tout ce que dessus j'ai dressé le présent procès verbal de constat avec photographies insérées, pour servir et valoir ce que de droit.

COUT : 379.45 euros

Procès verbal	310.00 €
S.C.T.	<u>7.27 €</u>
Sous total	317.27 €
TVA 19.60 %	62.18 €

TOTAL TTC	<u>379.45 €</u>
-----------	-----------------

